



BARTHÉLÉMY
AVOCATS

COMMUNIQUÉ

Le Conseil Scientifique Barthélémy Avocats fait peau neuve

Barthélémy Avocats renouvelle son Conseil Scientifique et intègre le professeur Patrick Morvan en son sein.

Patrick Morvan, professeur en droit privé à l'Université Paris II Panthéon Assas, spécialisé en droit social, rejoint en cette fin d'année 2020, le Conseil Scientifique Barthélémy Avocats. Patrick Morvan accompagnera particulièrement le cabinet en matière de restructurations et de protection sociale, étant l'auteur d'ouvrages faisant référence en ces domaines.

Ce même Conseil Scientifique s'est vu remanié cette année. Aujourd'hui, il se compose de **Damien Chenu, Gwennaël François, André Derue** et **Emmanuel Andréo**, tous avocats associés Barthélémy Avocats.

Cette instance fonctionnelle et stratégique a pour mission de répondre à des questions complexes, grâce à une analyse théorique et pratique, afin d'enrichir le débat pour aboutir à des idées novatrices au service des clients Barthélémy Avocats.

C'est ainsi qu'il représente, depuis de nombreuses années, l'appui technique le plus important pour l'ensemble des avocats Barthélémy Avocats. Enfin, il participe également à l'animation de journées d'études et de réflexion organisées par le cabinet pour ses clients.



Patrick Morvan



Gwennaël François



Damien Chenu



Adrien Derue



Emmanuel Andréo

* * *

Contact presse :

Service communication
BARTHELEMY AVOCATS
Camille GIARD
cgiard@barthelemy-avocats.com

A propos de Barthélémy Avocats

Fort de plus de 55 années d'expérience en droit social, Barthélémy Avocats compose aujourd'hui le paysage juridique français avec ses 19 bureaux répartis sur l'ensemble du territoire. Grâce à son maillage national et à sa forte implantation régionale, le cabinet met au service des entreprises, de toutes tailles et de tous secteurs confondus, l'expertise de plus de 100 avocats.

Droit du travail, de la sécurité sociale, de la protection sociale complémentaire... le savoir-faire du cabinet couvre le droit de l'activité professionnelle dans son ensemble. Outre leurs compétences reconnues en la matière, notamment grâce à leur approche organisationnelle du droit, les avocats se sont spécialisés au sein de 11 départements (notamment les départements secteur social et fonction publique, droit du sport, restructuration, négociation collective, sécurité sociale et protection sociale).